**2014 – SUJET D’ÉCO/DROIT Métropole session de rattrapage de septembre – Partie Économie**

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

1. Rappelez comment se forme le revenu disponible.
2. Relevez les conséquences de la crise sur le revenu des ménages français.
3. Montrez que la redistribution réduit les inégalités de revenus entre les personnes les plus modestes et les personnes les plus aisées.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

**La politique sociale est-elle efficace aujourd'hui ?**

**Annexes :**

Annexe 1 : L’impact de la crise sur la pauvreté

Annexe 2 : Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2010

Annexe 3 : Qu’est-ce qu’une fiscalité juste ?

Annexe 4 : Soldes par branche du régime général de la sécurité sociale

Annexe 5 : Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : L’impact de la crise sur la pauvreté**

Chaque année, l’Insee sonde les revenus et le patrimoine des ménages français en mesurant les effets de la conjoncture sur leur évolution. L’édition 2013 revêt une importance particulière, puisqu’elle permet d’apprécier comment la crise initiée en 2008 a affecté le niveau de vie des ménages et aggravé le taux de pauvreté. A la fin 2010, le revenu médian était de 19 270 euros. Il a baissé de 0,5% par rapport à 2009, année de la « grande récession ». Si tous les déciles de niveau de vie sont concernés par la baisse de revenus de 2010, elle est bien plus forte dans le bas que dans le haut de la fourchette. Sur la période 2009-2010, les 20% les plus pauvres ont vu leur revenu médian reculer de 1,3%, alors qu’il a progressé de 0,9% pour les 20% les plus riches. A la fin 2010, 14,1% de la population française, soit 8,6 millions de personnes, vivaient sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian, soit 11 562 euros. Cette hausse de la pauvreté (de 0,6%) a particulièrement touché les familles (…) et les moins de 18 ans. (…) Selon Fabrice Lenglart, économiste à l’Insee, ce creusement des inégalités a cependant été largement compensé par les effets redistributifs des transferts sociaux : « Sans ces derniers, la baisse du niveau de vie des 20% des ménages les plus modestes aurait été quatre fois plus importante, ce qui aurait provoqué une explosion des inégalités ».

***Source: Libération, le 26 avril 2013.***

**Annexe 2 : Montants moyens des prélèvements et des prestations par unité de consommation en 2010**

|  |
| --- |
| **Fractiles de niveau de vie avant redistribution** |
|  | **D1** | **Q1** | **Q2** | **Q3** | **Q4** | **Q5** | **D10** | **Ensemble** |
| **Revenu avant redistibution (A)** |  4 332 |  7 400 | 15 489 | 21 191 | 28 243 | 53 582 | 69 654 | 25 181 |
| **Prélèvements** | - 217 | - 440 | - 1258 | - 2466 | - 4 129 | - 10 621 | -15 000 | -3 783 |
| **Prestations** |  5 959 |  4 332 |  1 418 |  1 067 |  819 |  600 |  616 | 1 647 |
| **Revenu disponible** | 10 073 | 11 293 | 15 649 | 19 792 | 24 933 | 43 561 | 55 270 | 23 045 |

D1 : 10% des personnes les plus modestes

D10 : 10 % des personnes les plus aisées

Q1 : 20% des personnes les plus modestes, Q5 : 20% des personnes les plus aisées

Champ : France métropolitaine, enquête revenus fiscaux et sociaux 2008 (actualisée 2010)

***Source : INSEE***

**Annexe 3 : Qu’est-ce qu’une fiscalité juste ?**

La troisième forme de prélèvement est dite « progressive ». On parle de « progression », parce que les taux de prélèvement augmentent avec la valeur de l’assiette [1] taxée. C’est le cas notamment de l’impôt sur le revenu. Plus le revenu augmente, plus le taux de prélèvement s’accroît. Le taux le plus élevé est dit « marginal ».

L’impôt progressif réduit les inégalités absolues et relatives. (…) Pour une raison simple : les 1 000 premiers euros gagnés par une personne lui sont d’une utilité plus grande que les 1 000 euros gagnés par celui qui en perçoit déjà un million. Le second peut plus facilement s’en priver que le premier. C’est au nom de ce critère qu’il est apparu plus juste et économiquement plus efficace de taxer à un taux moins élevé ceux dont les revenus sont les plus faibles. (…)

Le système fiscal français est globalement proportionnel sur les revenus (cotisations sociales et CSG) ou sur la dépense (TVA). L’impôt progressif est le seul à réduire les inégalités relatives. Dans ce domaine, il y a deux débats distincts. Le premier porte sur la part de l’impôt progressif dans l’ensemble des recettes fiscales : il est réduit en France. L’impôt sur le revenu rapporte 50 milliards d’euros, contre 130 milliards pour la TVA. Il représente moins de 6 % de l’ensemble des recettes fiscales et se situe parmi les plus faibles de l’OCDE. Le second porte sur le degré de progressivité : comment sont étalés les différents taux, et quel est le taux le plus élevé. Les plus aisés mettent en avant qu’à trop les taxer ils seront découragés.

[1] L’assiette est la base de revenu soumise à l’impôt.

***Source : L'observatoire des inégalités, 9 novembre 2012.***

**Annexe 4 : Soldes par branche du régime général de la sécurité sociale.**

En milliards d'euros

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012 (p)** |
| **Maladie** | -4,4 | -10,6 | -11,6 | -8,6 | -6,8 |
| **Accidents du travail** | 0,2 | -0,7 | -0,7 | -0,7 | -0,2 |
| **Retraite** | -5,6 | -7,2 | -8,9 | -6,0 | -5,8 |
| **Famille** | -0,3 | -1,8 | -2,7 | -2,6 | -2,7 |
| **Total régime général** | -10,2 | -20,3 | -23,9 | -17,4 | -15,5 |

***Source: Rapport de synthèse 2012 de la Sécurité sociale.***

**Annexe 5 : Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous.**

Démonstration chiffrée à l’appui, deux scientifiques britanniques, R. Wilkinson et K. Pickett affirment [dans leur ouvrage "Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous"], que l’inégalité des revenus est le principal obstacle à la santé et au bonheur des habitants des pays développés.

[…] Les Japonais et les Norvégiens vivent quelques années de plus que les Américains et les Anglais. Pourquoi ? D’après R. Wilkinson, parce que l’écart des revenus dans ces deux pays est inférieur à celui des deux autres. "Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous" part du même constat, mais pour l’enrichir d’une montagne d’arguments supplémentaires et passer du constat à la théorie. Kate Pickett et R. Wilkinson, ont uni leurs efforts pour traiter les données agrégées d’une vingtaine de pays développés : niveau de richesse, dépenses de santé, écarts de revenus d’un côté, et indicateurs de bien-être de l’autre.

[…] Selon eux, les résultats sont clairs : sentiment de confiance, état de santé, longévité, obésité, taux de maladies mentales, taux d’incarcération, taux d’homicides, toxicomanie, grossesses précoces, succès ou échecs scolaires, bilan carbone et taux de recyclage des déchets, tous les chiffres vont dans le même sens. Plus qu’à n’importe quel autre indicateur, de richesse, de culture ou de dépense publique, c’est à l’écart variable des revenus que l’on doit attribuer le score de chacun des pays sur l’échelle des performances. Conclusion : le principal facteur de nuisance, pour un pays développé, c’est le creusement des écarts de revenus. Sur presque tous les chapitres, le Japon, la Norvège, la Suède, la Finlande, et souvent l’Espagne, la France et le Canada, font mieux que les États-Unis, l’Australie, l’Angleterre et le Portugal, où les écarts sont plus importants.

***Source : Sciences Humaines, le 18 Novembre 2013***